



FAQ PROGRAMME SWITCH

Maintenance to Subscription (M2S)

CATÉGORIES DE QUESTIONS

PRÉSENTATION



LE PROGRAMME SWITCH M2S



TARIFS DU PROGRAMME



GESTION DES CONTRATS



UTILISATION DES LOGICIELS





FAQ SWITCH *Maintenance to Subscription (M2S)*

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

PRÉSENTATION



- **Qu'est-ce que le programme « Switch M2S » ?**
- **Le programme Switch M2S est-il limité dans le temps ?**
- **Quelles sont mes options pour le renouvellement de la maintenance de mes licences perpétuelles ?**
- **Si je ne souscris pas au programme Switch M2S, puis-je continuer à renouveler la maintenance de mes licences perpétuelles ?**
- **Je n'ai que des produits en abonnement. Comment puis-je bénéficier de ces nouvelles offres ?**



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Qu'est-ce que le programme « Switch M2S » ?



Le programme **Switch M2S**, qui signifie **Maintenance to Subscription** (maintenance vers abonnement), est un programme de transition qui vous permet de convertir facilement une licence perpétuelle de votre logiciel seul sous contrat de maintenance, vers une offre équivalente en abonnement (logiciel de bureau et plateforme cloud **Sogelink Connect**) avec un accompagnement et des conditions avantageuses. Les clients optant pour une conversion de leurs licences perpétuelles maintenues bénéficieront d'un tarif préférentiel pour les prochains renouvellements qui sera inférieur au tarif d'un abonnement standard.

Pour en savoir plus sur nos offres, consultez notre [page dédiée](#).

Le programme Switch M2S est-il limité dans le temps ?



A ce jour, le programme **Switch M2S** n'est pas limité dans le temps. Cependant, plus tôt vous basculez, plus vous bénéficiez d'un tarif avantageux sur votre abonnement et ses différentes options. En optant pour le **Switch M2S** dès la première année, vous accédez aux meilleures conditions tarifaires pour votre transition.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quelles sont mes options pour le renouvellement de la maintenance de mes licences perpétuelles ?



Lors du renouvellement, ou à tout autre moment, vous avez **trois possibilités** :

- ➊ Convertir votre licence perpétuelle maintenue vers un abonnement à une offre équivalente.
- ➋ Convertir votre licence perpétuelle maintenue vers un abonnement à un autre bundle éligible.
- ➌ Poursuivre avec la maintenance en renouvelant simplement la maintenance de votre licence perpétuelle.

Vous avez ainsi la liberté de choisir la solution la plus adaptée à vos besoins.

Si je ne souscris pas au programme Switch M2S, puis-je continuer à renouveler la maintenance de mes licences perpétuelles ?



Oui, vous pouvez toujours renouveler la maintenance de votre licence perpétuelle.

Cependant, les offres en abonnement resteront le meilleur moyen d'accéder aux dernières innovations, aux mises à jour continues et à la plateforme cloud **Sogelink Connect**, garantissant une solution plus évolutive et optimisée.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Je n'ai que des produits en abonnement. Comment puis-je bénéficier de ces nouvelles offres ?

À partir du 1er mai 2025, le renouvellement de vos abonnements existants (produits seuls) se fera automatiquement vers l'offre équivalente :

Abonnement d'origine

Abonnement cible

Covadis

INFRA by Covadis

Mensura Premium

INFRA by Mensura Premium

Mensura Base

INFRA by Mensura Base

Mensura Civil/BTP

INFRA by Mensura Civil/BTP

Mensura Quarry

INFRA by Mensura Quarry



FAQ SWITCH *Maintenance to Subscription (M2S)*

[PRÉSENTATION](#)

[LE PROGRAMME SWITCH M2S](#)

[TARIFS DU PROGRAMME](#)

[GESTION DES CONTRATS](#)

[UTILISATION DES LOGICIELS](#)

LE PROGRAMME SWITCH M2S #1



- **Quels sont les avantages de convertir la maintenance de mes licences perpétuelles en abonnement avec le programme Switch M2S ?**
- **Quelles sont les options de conversion du programme Switch M2S ?**
- **Quelles sont les conditions qui ne peuvent pas être modifiées avec le programme Switch M2S ?**
- **Les licences réseau sont-elles éligibles au programme Switch M2S ?**
- **Quand puis-je profiter du programme Switch M2S ?**



FAQ SWITCH *Maintenance to Subscription (M2S)*

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

LE PROGRAMME SWITCH M2S #2



- **Comment bénéficier du programme Switch M2S ?**
- **Que se passe-t-il si je convertis la maintenance d'une licence perpétuelle en abonnement via le programme Switch M2S et que je laisse cet abonnement expirer par la suite ?**
- **Pourrai-je convertir un abonnement issu du Switch M2S vers un abonnement d'un autre produit tout en conservant le tarif préférentiel ?**
- **Ma licence perpétuelle sera-t-elle toujours utilisable après avoir bénéficié du programme Switch M2S ?**
- **Après avoir converti la maintenance d'une licence perpétuelle via le programme Switch M2S, pourrai-je changer la durée de mon abonnement ?**



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quels sont les avantages de convertir la maintenance de mes licences perpétuelles en abonnement avec le programme Switch M2S ?



Le programme **Switch M2S** vous permet d'accéder à une offre plus moderne et évolutive, tout en bénéficiant des dernières innovations **Sogelink**. Nous continuons d'investir dans nos différentes solutions logicielles et applications cloud pour permettre à nos clients de toujours bénéficier :



Performance : Boostez votre productivité avec nos dernières innovations et mises à jour, pour rester toujours à la pointe. Jusqu'à 50% de temps gagné sur la conversion des plans issus de DT/DICT en DAO avec **Sogelink Connect**.



Connectivité : Reliez vos équipes à des services fluides et interopérables, optimisant la collaboration et la gestion de vos processus à chaque étape. Partage et collaboration facilités grâce à la visualisation web et mobile, et à l'invitation simplifiée des utilisateurs internes et externes.



Flexibilité : Bénéficiez d'une gestion flexible et simplifiée de vos abonnements, qui s'adapte à l'évolution de vos équipes et de vos besoins.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quelles sont les options de conversion du programme Switch M2S ?

Le programme **Switch M2S** vous permet de convertir une licence perpétuelle maintenue, vers :

- Un abonnement à une offre équivalente (solution de bureau identique et configuration équivalente).
- Un abonnement à une offre supérieure (solution de bureau équivalente et configuration supérieure).

Logiciel d'origine	Offres disponibles via le Switch M2S	Logiciel d'origine	Offres disponibles via le Switch M2S
Covadis	INFRA by Covadis	Mensura Premium	INFRA by Mensura Premium
Mensura Civil/BTP	INFRA by Mensura Civil/BTP INFRA by Mensura Quarry INFRA by Mensura Base INFRA by Mensura Premium	Mensura « Modulé »	INFRA by Mensura Civil/BTP INFRA by Mensura Quarry INFRA by Mensura Base INFRA by Mensura Premium
Mensura Quarry	INFRA by Mensura Civil/BTP INFRA by Mensura Quarry INFRA by Mensura Base INFRA by Mensura Premium	Atlas	ELEC & GAS Carto ELEC & GAS Carto & Conception
Mensura Base	INFRA by Mensura Base INFRA by Mensura Premium	Eras	ELEC & GAS Conception ELEC & GAS Carto & Conception
		Atlas + Eras	ELEC & GAS Carto & Conception

La maintenance de votre licence perpétuelle peut être convertie en abonnement de 1 an ou 3 ans. Si vous souhaitez convertir vos licences, le programme Switch M2S vous offre la flexibilité de le faire selon vos besoins et votre organisation : vous pouvez convertir une seule licence, plusieurs licences en plusieurs étapes, ou l'ensemble de vos licences en une seule fois.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quelles sont les conditions qui ne peuvent pas être modifiées avec le programme Switch M2S ?



Avec le programme **Switch M2S**, certaines conditions restent inchangées :

- ❖ **Pas de changement de solution** : vous ne pouvez pas passer à un logiciel de bureau différent.
- ❖ **Pas de rétrogradation** : il n'est pas possible de choisir une configuration logicielle inférieure à celle que vous possédez actuellement.
- ❖ **Conversion totale des licences réseau** : si vous avez un pool de licences réseau (network), toutes les licences doivent être converties, vous ne pouvez pas en convertir seulement une partie.

Les licences réseau sont-elles éligibles au programme Switch M2S ?



Oui, les licences réseau sont éligibles au programme **Switch M2S**.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quand puis-je profiter du programme Switch M2S ?



Le programme **Switch M2S** est disponible à tout moment : vous pouvez en profiter lors du renouvellement ou à tout autre moment pendant la période de maintenance de vos licences perpétuelles. Si vous choisissez de convertir une ou plusieurs licences perpétuelles maintenues avant la date de renouvellement initialement prévue, l'abonnement démarrera à cette nouvelle date. Le montant non utilisé de votre contrat de service sera alors déduit au prorata temporis pour la première année de l'abonnement.

Comment bénéficier du programme Switch M2S ?



Pour convertir votre licence perpétuelle maintenue en abonnement à l'offre équivalente avec le programme **Switch M2S**, contactez votre chargé de compte habituel ou remplissez le formulaire de contact disponible [ici](#).



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Que se passe-t-il si je convertis la maintenance d'une licence perpétuelle en abonnement via le programme Switch M2S et que je laisse cet abonnement expirer par la suite ?



Si vous laissez votre abonnement expirer, vous perdrez l'accès à votre logiciel. Toutefois, vous resterez propriétaire des données et fichiers produits.

Si vous décidez de souscrire à nouveau un abonnement plus tard, le tarif standard sera appliqué, et vous ne bénéficierez plus du tarif préférentiel du programme **Switch M2S**.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Pourrai-je convertir un abonnement issu du Switch M2S vers un abonnement d'un autre produit tout en conservant le tarif préférentiel ?



Non, le changement de produit ne sera pas possible. En revanche, il sera possible de passer à la configuration supérieure d'un même produit, tout en conservant le tarif préférentiel du **Switch M2S**, comme indiqué dans la grille ci-dessous :

Configurations
éligibles pour
Mensura

INFRA by Mensura Civil/BTP

INFRA by Mensura Quarry

INFRA by Mensura Base

INFRA by Mensura Premium

Configurations
éligibles pour
Atlas/Eras

ELEC & GAS Carto

ELEC & GAS Conception

ELEC & GAS Carto & Conception



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Ma licence perpétuelle sera-t-elle toujours utilisable après avoir bénéficié du programme Switch M2S ?



Non, en souscrivant au programme **Switch M2S**, votre licence perpétuelle acquise antérieurement sera automatiquement convertie en licence à durée déterminée de type « abonnement ».

- Pour un **Switch M2S** isopérimètre, vous n'aurez pas d'action à faire, et la mise à jour de la licence se fera lors du prochain redémarrage de votre logiciel de bureau.
- Pour un **Switch M2S** avec changement (par exemple, passage à une configuration supérieure ou modification du type de licence), des actions spécifiques pourront être requises. Reportez-vous aux instructions fournies le cas échéant.

Après avoir converti la maintenance d'une licence perpétuelle via le programme Switch M2S, pourrai-je changer la durée de mon abonnement ?



Oui, lors de votre prochain renouvellement, vous aurez la possibilité de choisir une durée d'abonnement de 1 an ou 3 ans au moment de la commande.

Si vous êtes en auto-renouvellement, vous devrez nous informer de votre changement de durée au moins 60 jours avant la date de renouvellement.



FAQ SWITCH Maintenance to Subscription (M2S)

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

TARIFS DU PROGRAMME



- **Quels sont les tarifs du programme Switch M2S ?**
- **Quel tarif sera appliqué pour les renouvellements de mes abonnements Switch M2S ?**



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Quels sont les tarifs du programme Switch M2S ?



Les tarifs varient en fonction des produits concernés. Pour obtenir une tarification précise, contactez votre chargé de compte habituel ou remplissez le formulaire de contact [ici](#).

Quel tarif sera appliqué pour les renouvellements de mes abonnements Switch M2S



Vous continuerez à bénéficier du tarif préférentiel du programme **Switch M2S** pendant toute la durée de votre engagement initial. Cependant, une révision tarifaire sera appliquée chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice Syntec Rév sur 12 mois glissants (indice de référence : indice connu au 2 novembre).



FAQ SWITCH Maintenance to Subscription (M2S)

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

GESTION DES CONTRATS



- **Sous quels contrats seront rattachés mes licences en abonnement ?**



PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Sous quels contrats seront rattachés mes licences en abonnement ?



Vos licences perpétuelles maintenues sont actuellement rattachées à un contrat de service.

En convertissant une licence perpétuelle maintenue vers un abonnement via le programme **Switch M2S**, un nouveau contrat d'abonnement sera créé. Si plusieurs licences sont converties en même temps, elles seront regroupées sous ce même contrat, tous produits **Sogelink Engineering** confondus. Cela simplifie la gestion de vos abonnements en vous permettant de renouveler l'ensemble de vos produits à la même date.

Si vous convertissez d'autres licences ultérieurement ou souscrivez à de nouveaux abonnements, ils seront également rattachés à ce même contrat.



FAQ SWITCH *Maintenance to Subscription (M2S)*

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

UTILISATION DES LOGICIELS



- **Le passage à l'abonnement signifie-t-il que mon logiciel s'exécute dans le cloud ?**
- **Pourrai-je stocker mes données sur le cloud Sogelink ?**
- **Dois-je procéder à une nouvelle installation de mon logiciel une fois ma licence perpétuelle convertie en abonnement via le programme Switch M2S ?**
- **Le mode d'activation du logiciel change-t-il ?**
- **Comment vais-je accéder aux nouveaux services cloud inclus à mon abonnement ?**
- **Est-ce que les données et fichiers produits avec mon logiciel en licence perpétuelle seront utilisables avec ma version en abonnement ?**



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Le passage à l'abonnement signifie-t-il que mon logiciel s'exécute dans le cloud ?



Non, le passage à l'abonnement via le programme **Switch M2S** ne change pas l'exécution de votre logiciel, celui-ci reste installé et exécuté localement sur votre ordinateur.

Pourrai-je stocker mes données sur le cloud Sogelink ?



Oui, les nouvelles offres en abonnement inclues la plateforme cloud **Sogelink Connect** qui vous permet notamment de stocker vos données produites avec votre logiciel de bureau, comme **Covadis, Mensura, Eras**,... mais également de les visualiser sur votre navigateur, votre tablette ou smartphone, et d'ouvrir ainsi facilement l'accès à celles-ci à vos collaborateurs, ou toute autre partie prenante de votre projet, permettant de faciliter davantage la collaboration. Vous conservez bien sûr la possibilité de stocker vos données localement.

Les logiciels de bureau affichent avec certaines fonctionnalités, la possibilité de choisir un emplacement cloud (Sur **Sogelink Connect** donc) ou un emplacement local.

Les applications cloud stockent nativement les données sur le cloud, mais des fonctions sont prévues pour vous permettent de télécharger une copie locale si vous le souhaitez.

En résumé, vous avez désormais la possibilité d'exploiter les avantages du cloud si vous le souhaitez, et conservez également la maîtrise totale du stockage de vos données en local.



PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Dois-je procéder à une nouvelle installation de mon logiciel une fois ma licence perpétuelle convertie en abonnement via le programme Switch M2S ?



Non, une nouvelle installation n'est pas nécessaire si vous utilisez déjà la version la plus récente disponible de votre logiciel de bureau. Notez néanmoins que pour garantir un accès optimal à toutes les fonctionnalités :

- Les logiciels de bureau interagissent avec certaines applications cloud. Avoir la dernière version assure une compatibilité et une expérience optimale.
- Les applications cloud peuvent nécessiter une version récente des logiciels de bureau pour profiter pleinement des services connectés.

Nous vous recommandons donc de toujours utiliser la version la plus récente pour bénéficier de toutes les innovations et optimisations.

Sogelink fait évoluer son plan de mise à disposition des versions :

- Pour les logiciels de bureau, une nouvelle version annuelle chaque année, au second trimestre.
- Pour les applications cloud, la livraison de nouvelles fonctionnalités se fait de manière continue, tout au long de l'année.



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Le mode d'activation du logiciel change-t-il ?



Le mode d'activation des logiciels de bureau ne change pas. L'activation continue de s'effectuer par un numéro de série. L'accès aux applications cloud s'effectue par email et mot de passe. Au moment de la commande, votre chargé de compte vous sollicitera pour connaître la liste des utilisateurs et adresses email afin de créer les comptes correspondants. Si vous avez déjà accès à certaines applications cloud **Sogelink**, comme le centre d'aide ou centre de téléchargement, il s'agit des mêmes identifiants et mots de passe.

Comment vais-je accéder aux nouveaux services cloud inclus à mon abonnement ?



L'accès s'effectue depuis le portail utilisateur, en renseignant votre email et votre mot de passe ([voir page 21](#)).

L'accès au portail s'effectue de deux façons :

- Depuis l'interface de votre logiciel de bureau (consultez l'aide contextuelle pour localiser précisément la fonctionnalité).
- Depuis le portail d'application **Sogelink**, via l'espace client depuis le site internet www.sogelink.com



Foire Aux Questions

PRÉSENTATION

LE PROGRAMME SWITCH M2S

TARIFS DU PROGRAMME

GESTION DES CONTRATS

UTILISATION DES LOGICIELS

Est-ce que les données et fichiers produits avec mon logiciel en licence perpétuelle seront utilisables avec ma version en abonnement ?



Oui, vos données et fichiers créés avec votre logiciel de bureau restent compatibles avec votre version en abonnement, dans les conditions habituelles de compatibilité :

- **Compatibilité ascendante garantie** : vos fichiers créés avec une version antérieure restent utilisables avec la version en abonnement.
- **Pas de rétrocompatibilité** : les fichiers créés avec une version récente peuvent ne pas être compatibles avec d'anciennes versions du logiciel.



FAQ SWITCH

Maintenance to Subscription (M2S)

INFOS PRATIQUES



Pour plus d'informations, contactez votre référent commercial ou rendez-vous sur le site internet de Sogelink : www.sogelink.com/programme-switch-m2s/

Document non contractuel. Toute reproduction ou modification est interdite.

SOGELINK ENGINEERING est une société du groupe SOGELINK. Les Portes du Rhône 131, chemin du Bac à traile - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE CEDEX SAS au capital de 100 000 euros - SIREN 384 355 285 RCS LYON – Code APE 6202B - 09 70 70 03 03